

Procès-Verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le jeudi 14 juillet 2011, à 20 h à la salle Normand Beaudoin, située au 337, rue Principale.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles LaBarre, maire
 Michel Côté
 Christine Quénet
 Gervayse Bergeron-Vigneault
 Alain Raymond

ABSENT : François Robidoux

Le directeur général, Réal Savoie et l'adjointe administrative, Pauline Vrain, assistent également à la session.

2011-07-123. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

2011-07-124. CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le greffier constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Gervayse Bergeron-Vigneault**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter l'agenda tel que déposé.

2011-07-125. ENTENTE INTERMUNICIPALE – TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la ville de Daveluyville a tout avantage à mettre en commun son service de travaux publics avec la municipalité de Sainte-Anne-du-Sault pour maximiser l'utilisation des équipements, s'assurer des ressources humaines suffisantes et adéquates, réduire les coûts d'opération et augmenter l'efficacité dans l'organisation du travail futur ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal du Québec* permet à toute municipalité de conclure une entente intermunicipale ayant entre autre pour objet d'organiser le service de travaux publics ;

Procès-Verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les parties sont d'avis de se prévaloir des dispositions de la loi dans l'intérêt de leurs contribuables ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Quénet**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le projet d'entente intermunicipale soit acceptée et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente.

2011-07-126. PARTAGE DE SERVICES ADMINISTRATIFS AVEC SAINTE-ANNE-DU-SAULT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Sault demande de partager de la fonction du directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Sault offre en contre partie les services de greffe à la Ville de Daveluyville ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Gervayse Bergeron-Vigneault**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil les points suivants :

- La ville de Daveluyville et la municipalité de Sainte-Anne-du-Sault s'entendent pour partager deux fonctionnaires, soit Réal Savoie qui deviendrait le directeur général des deux villes et Lyne Bertrand qui deviendrait la greffière des deux villes.
- La rémunération du nouveau directeur général, ainsi nommé, sera partagée entre les municipalités dans une proportion de 50% chacune.
- La rémunération de la greffière, ainsi nommée, restera la responsabilité de Sainte-Anne-du-Sault qui facturera Daveluyville pour le temps utilisé par cette dernière.
- Le maire et le directeur général sont autorisés à signer une telle entente.

2011-07-127. FIN DE LA SESSION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de lever l'assemblée à 20 h 17.

Procès-Verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Gilles LaBarre, maire

Réal Savoie, directeur général et secrétaire-trésorier